



APPEL D'OFFRES

RFT : 2025/056
Dossier : AP_2/44
Date : 28 July 2025
A : Prestataires ou groupements intéressés
De : Loraini Sivo, Cheffe de projet PEBACC+

Objet: Intégration des Solutions fondées sur la Nature dans les politiques et stratégies d'adaptation au changement climatique de la Nouvelle-Calédonie

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à des prestations de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez : www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le SPREP souhaite lancer un appel d'offres à l'attention de personnes qualifiées et expérimentées, ou de groupes de consultants, afin de soutenir les parties prenantes territoriales en Nouvelle-Calédonie (Province Nord et Province Sud notamment) dans l'intégration des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans leurs politiques et stratégies d'adaptation au changement climatique.

La mission vise à accompagner les autorités locales de Nouvelle-Calédonie en sensibilisant les publics cibles — tels que les agents publics, les élus et les acteurs économiques — aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et au rôle des Solutions fondées sur la Nature (SfN) et à préparer les moyens d'intégrer des SfN dans leurs politiques et stratégies. La mission comprend l'animation d'ateliers participatifs pour identifier des mesures pertinentes d'Adaptation fondée sur les Écosystèmes (AfE), le renforcement des capacités des parties prenantes à s'engager dans la planification des SfN, ainsi que la co-construction d'éléments de politiques climatiques et sectorielles cohérents avec les compétences de chaque autorité, tout en assurant une cohérence et une visibilité à l'échelle locale, nationale et internationale.



- 2.2. Le cahier des charges de la présente prestation figure en Annexe A.
- 2.3. La mission confiée au consultant ou groupement devra être menée conformément aux valeurs et code de conduite du PROE.
https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf. Ceci inclue les politiques du PROE sur la protection de l'enfance, les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, la prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que l'équité des genres et l'inclusion sociale.
- 2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :
 - i. Soumettre un curriculum vitae détaillé, précisant les qualifications et l'expérience professionnelle antérieure pertinente par rapport au champ de travail défini ;
 - ii. Fournir trois références professionnelles pertinentes pour cette soumission, y compris pour les travaux les plus récents réalisés en lien avec la mission ;
 - iii. Au moins l'un des membres du consortium doit être basé en Nouvelle-Calédonie. D'autres membres du consortium peuvent être basés en dehors du territoire et doivent alors démontrer une plus-value notoire.
 - iv. Remplir le formulaire de candidature fourni (Veuillez noter qu'il est obligatoire de compléter intégralement toutes les sections demandées dans le formulaire, en particulier vos réponses face aux critères de sélection – NE vous contentez PAS de renvoyer à votre CV. Tout manquement entraînera l'inéligibilité de votre dossier). Fournir des exemples de travaux antérieurs pertinents.
Pour les propositions technique et financière, vous pouvez les joindre séparément.
 - iv. Le consultant doit répondre aux exigences d'enregistrement local en vigueur dans le pays où il est basé.
- 3.2. Le/la soumissionnaire doit déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et **signer le formulaire de conflit d'intérêts** fourni.
- 3.3. **Le/la soumissionnaire sera considéré.e inéligible en raison de son association à des critères d'exclusion**, notamment la faillite, l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement à des obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, la pratique frauduleuse ou la négligence, la violation de droits de propriété intellectuelle, le fait d'être sous le coup d'un jugement, les fautes professionnelles graves, y compris les fausses déclarations, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autres trafics d'êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.
- 3.4. Le ou la soumissionnaire doit signer un formulaire de **déclaration sur l'honneur** avec sa candidature, certifiant qu'il/elle ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il/elle a pris des mesures adéquates pour remédier à cette situation.
- 3.5. Du fait du contexte de la mission, les soumissionnaires doivent parfaitement maîtriser le français pour que leurs offres soient considérées.



4. Instructions pour la soumission d'offres

- 4.1. La documentation fournie doit démontrer que le/la candidat.e satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier du cahier des charges. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. Les documents d'appel d'offres doivent être soumis en français et présenter la proposition complète du prestataire intéressé :
 - a. Formulaire de candidature aux marchés du PROE et formulaire de déclaration de conflit d'intérêts. (Veuillez noter qu'il est obligatoire de compléter intégralement toutes les sections demandées dans le formulaire, en particulier vos réponses face aux critères de sélection – NE vous contentez PAS de renvoyer à votre CV. Tout manquement entraînera l'inéligibilité de votre dossier.)
 - b. Veuillez également joindre des exemples de travaux antérieurs pertinents.
 - c. Les propositions technique et financière peuvent être soumises en documents séparés.
 - d. Déclaration d'honneur
 - e. Curriculum Vitae du/des personnel(s) proposé(s), démontrant qu'il(s) dispose(nt) des compétences et de l'expérience requises pour mener à bien le contrat.
 - f. Proposition technique, détaillant la méthodologie proposée pour accomplir les tâches décrites dans les Termes de Référence.
 - g. Proposition financière – Détail des coûts liés aux services à fournir, conformément aux livrables mentionnés dans l'Annexe A. Le coût doit inclure l'ensemble des dépenses prévisibles.
 - h. Lorsque cela est applicable, fournir également :
 - Un enregistrement commercial ou une licence professionnelle (pour les entités ou consultants individuels, conformément aux législations nationales en vigueur)
 - Une attestation du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) (si applicable pour les consultants individuels, selon les législations nationales pertinentes)
- 4.3. Fournir trois références pertinentes à cet appel d'offres en incluant une référence pour les travaux les plus récents.
- 4.4. Les soumissionnaires supporteront les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.
- 4.5. Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations supplémentaires relatives à l'offre soumise, si le Comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6. L'offre soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charges et ne pas être divisée en portions pour lesquelles un autre soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7. L'offre doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.



4.8. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

5.1.

- a. Toute question de clarification des candidats doit être soumise par courrier électronique à procurement@sprep.org avant le **14 Août 2025**. Un résumé de toutes les questions reçues, accompagné d'une réponse associée, sera publié sur le site Web du PROE www.sprep.org/tender avant le **16 Août 2025**.
- b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus d'appel d'offres est la responsable des achats du PROE.
- c. Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
- d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
- e. Si un soumissionnaire pense avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information donnée ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement la responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE sélectionnera un prestataire (ou groupement) sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères figurant dans le tableau ci-dessous.
- 6.2. Une offre sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus des critères techniques et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.



I. Note technique – 80%

Critères	Détails	Pondération
Proposition technique	<p>La proposition technique et méthodologique doit refléter les éléments suivants (max 5 pages) :</p> <ul style="list-style-type: none">i. La compréhension du contexte institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, y compris les initiatives, démarches et projets connexes en cours.ii. La compréhension des attentes.iii. Une méthodologie précise liée aux résultats et livrables attendus, y compris une proposition d'articulation et de synergies potentielles avec toute initiative, démarches et projets pertinents en cours ou en phase d'émergence.iv. Nombre d'ateliers que vous pensez organiser en détaillant les publics ciblés et le nombre de participants,v. Liste des experts que vous proposez de faire intervenir dans vos évènements,vi. Un plan de travail et un calendrier détaillé avec des phases/étapes clés/jalons clairs,vii. Proposition de plan de communication,viii. Proposition d'application des approches Équité de genre et inclusion sociale et des personnes en situation de handicap (GEDSI) et consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).ix. Clarté des limites à la proposition	40%
Expérience	<p>x. Agrément de formateur pour le membre du consortium en charge de la dispense des formations.</p> <p>xi. Masters dans les domaines suivants : Environnement, Agriculture, Pêche, Tourisme, Aménagement du territoire, Développement urbain, SIG, Changement climatique, Conservation de la biodiversité, Économie, Développement des Politiques publiques, Gestion des risques, Fundraising</p> <p>xii. Connaissance approfondie et expérience pratique de l'adaptation climatique fondée sur les écosystèmes/Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature</p> <p>xiii. Expérience avérée dans la levée de fonds, y compris dans le cadre d'appels à projets</p> <p>xiv. Connaissances approfondies et expériences pratiques de l'appui au développement des politiques publiques et stratégies, dans l'accompagnement et le renforcement des capacités des acteurs institutionnels dans la logique de projet, le montage de propositions de projets, la réponse aux appels à projets et la relation avec les bailleurs, le changement de comportement.</p> <p>xv. Expérience avérée en ingénierie de formation, formation, sensibilisation, renforcement des capacités, y compris par des approches participatives, d'intelli-</p>	5% 10% 5% 10%



	gence collective, d'animation d'ateliers de concertation... et inclusives sensibles au genre, au handicap et aux minorités	
--	--	--

II. Note financière – 20%

Veuillez utiliser le formulaire en Annexe B pour soumettre votre offre financière. La formule suivante sera utilisée pour calculer la note financière UNIQUEMENT pour les propositions qui obtiennent un score de 70% ou plus dans les critères techniques :

$$\text{Note financière} = a \times \frac{b}{c}$$

Où :

a = nombre maximum de points alloués pour le score financier

b = Montant de l'offre la plus basse

c = Montant total de l'offre de la proposition

Merci d'utiliser le format proposé en Annexe B pour soumettre votre proposition financière.

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1. a. Le PROE peut à tout moment modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres.
- b. Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les candidats potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c. Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.
- d. Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix ou qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Délais

- 8.1. **Les offres doivent être transmises au plus tard le 27 Août 2025, minuit (heure d'Apia, Samoa).**
- 8.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.
- 8.3. Veuillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivantes : **RFT 2025/056 : Intégration des Solutions fondées sur la Nature dans les politiques et stratégies d'adaptation au changement climatique de la Nouvelle-Calédonie**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240

PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org



Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax : 685 20231

Nota : Les offres soumises sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, il sera conseillé au candidat de soumettre à nouveau son offre sur le bon portail. Toutefois, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la demande est considérée comme tardive et sera renvoyée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations concernant une ou plusieurs propositions avant l'attribution d'un contrat, de scinder une attribution ou d'envisager une (ou des) attribution(s) entre les soumissionnaires, dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il jugera approprié, sans l'acceptation écrite préalable des soumissionnaires.

Un contrat obligeant les parties est en vigueur une fois signé par le PROE et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle, tout travail effectué ou toute marchandise fournie avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section Plaintes du site web. <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Annexe A : Termes de référence

Accompagnement des acteurs dans l'intégration des Solutions fondées sur la Nature dans leurs documents et cadres politiques et stratégies climatiques

Lieu d'affectation	Nouvelle-Calédonie
Type de mission	Consultance
Niveau d'engagement	Dans tout le pays
Langue requise	Français
Date de début prévue	Dès la signature du contrat
Durée du contrat	Environ 5 mois
Contact	Coordinateur PEBACC+ Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, PROE

Contexte

1.1 Vulnérabilités et résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique face au changement climatique

Les pays et territoires du Pacifique sont extrêmement vulnérables aux impacts du changement climatique ainsi qu'à d'autres pressions environnementales (exploitation minière et forestière, pollution et déchets, agriculture et utilisation non durables des terres, développement côtier, espèces exotiques envahissantes, etc.). Cette vulnérabilité découle d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à la biogéographie et au profil socio-économique des pays du Pacifique. Parmi ces facteurs, les plus importants sont (i) la concentration des activités humaines dans la zone côtière, (ii) la forte dépendance des moyens de subsistance vis-à-vis des ressources côtières et marines, (iii) l'exposition aux aléas hydrométéorologiques d'origine océanique, tels que les cyclones et les tempêtes, (iv) la disponibilité limitée d'eau douce en raison de la petite taille des bassins versants, (v) la sensibilité des écosystèmes aux perturbations, (vi) la modification des habitats côtiers et terrestres, (vii) la petite économie, (viii) l'isolement géographique et biologique par rapport aux masses continentales, et (ix) les défis (et les possibilités) d'adaptation liés aux droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, les handicaps et d'autres facteurs de marginalisation.

Le changement climatique aura donc toute une série d'impacts sur les écosystèmes insulaires du Pacifique et sur les services qu'ils fournissent aux générations actuelles et futures, qui sont déjà soumises à une série de pressions qui modifient leurs capacités d'adaptation et de résilience. Cependant, les îles du Pacifique présentent également certaines caractéristiques qui favorisent la résilience de leurs populations et de leur environnement face au changement climatique : i) des niveaux élevés de biodiversité marine, côtière et terrestre ; ii) une diversité de reliefs côtiers ; iii) les franges et les barrières de corail qui assurent la protection physique ; iv) les densités de population et les taux de croissance relativement faibles (bien que cela varie d'un pays à l'autre) ; v) une connaissance locale approfondie des processus et phénomènes environnementaux, qui peuvent varier selon les groupes de population et les catégories d'âge ; et vi) une longue histoire d'adaptation aux changements environnementaux. Ces mécanismes d'adaptation sont fortement liés à des facteurs sociaux et culturels, tels que l'attribution de rôles genrés dans la gestion des ressources naturelles, les droits coutumiers liés à la terre et à la propriété, ou encore l'organisation institutionnelle propre à chaque pays et territoire.

1.2 Pressions et menaces climatiques et non climatiques en Nouvelle-Calédonie

[Voir aussi les 1° et 2° livrable ESRAM]

1.2.1 Températures de l'air, surface et profondeur de l'océan

Sur les 50 dernières années (1970-2020), la Nouvelle-Calédonie a enregistré une augmentation de température de +1,1 °C, un réchauffement plus rapide que la moyenne mondiale, qui est de +0,8 °C pour la même période. Des données locales, comme celles de l'Anse Vata, montrent une hausse de +1,3 °C

depuis 1960. Ces chiffres mettent en lumière un réchauffement significatif, en ligne avec l'augmentation globale de +1,1 °C depuis le début de l'ère industrielle en 1850.

1.2.2 Précipitations

Les précipitations en Nouvelle-Calédonie montrent des changements significatifs, avec une diminution des pluies en juin estimée à -15 mm par décennie pour la période 1970-2020. D'ici 2080-2100, dans un scénario climatique pessimiste (RCP8.5), une réduction de 18 % des précipitations annuelles moyennes est prévue, avec des baisses allant jusqu'à 30 % au sud de Bourail, particulièrement marquées pendant la saison chaude. Cette tendance est due à des changements dans la circulation atmosphérique, notamment la remontée vers l'équateur de la Zone de Convergence du Pacifique Sud, entraînant un assèchement général et des vents plus forts.

1.2.3 Élévation du niveau de la mer

Entre 1977 et 2017, le niveau de la mer a augmenté de 7,6 cm, avec une accélération marquée depuis les années 2010, atteignant 2 à 3 mm par an, soit 2 à 3 cm par décennie. Cette élévation rapide du niveau de la mer représente une menace croissante pour les côtes et les infrastructures situées en bord de mer.

1.2.4 Littoral, trait de côte, érosion

Le littoral est un domaine en constante évolution placé sous l'influence d'un grand nombre de paramètres. A cette tendance d'évolution moyenne s'ajoutent les effets du changement climatique. En Nouvelle-Calédonie, 71 % du linéaire côtier total seraient potentiellement exposés à l'érosion et 49 % à la submersion marine. Toutefois, l'ampleur des phénomènes observés est hétérogène et dépend des contextes locaux, sans tendance majeure clairement définie. Une cartographie récente des risques de submersion marine sur les 4 communes du Grand Nouméa montre que 3 600 ha sont classés en aléa fort à très fort pour la période actuelle, et que dans le scénario à + 60 cm de niveau marin à échéance 2100 les surfaces couvrent 4 100 ha, avec un accroissement de 44 % des surfaces classées en zone d'aléa très fort. Ces travaux démontrent que l'exposition à cet aléa sera plus significative dans le futur.

1.2.5 Évolution des phénomènes extrêmes

L'activité cyclonique en Nouvelle-Calédonie n'a pas montré de changements significatifs en termes de fréquence ou d'intensité. Cependant, les canicules terrestres ont augmenté de manière significative, avec +3,5 épisodes par an, +5,6 jours par épisode, et une hausse de +0,7°C en moyenne par épisode sur la période 1965-2015. En revanche, les précipitations extrêmes devraient diminuer d'environ 20 % d'ici 2080-2100, ce qui pourrait affecter les ressources en eau et les écosystèmes terrestres.

1.3 Réponses des acteurs locaux

Après les premiers projets et actions environnementaux datant du XX^e siècle, les politiques environnementales ont été significativement développées par les trois provinces à partir du début des années 2000, les codes de l'environnement datant de la fin des années 2000.

En 2019, l'Assemblée de province Nord valide formellement son Plan Climat Energie.

En 2022, la province des Iles Loyauté publie, sous sceau de la confidentialité, son Plan de résilience territoriale.

En septembre 2024, la Stratégie calédonienne du changement climatique est adoptée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous la forme d'une délibération qui sera examinée prochainement par le Congrès.

Tous ces acteurs institutionnels ont par ailleurs pris des dispositions sectorielles en lien avec leurs compétences. Par exemple :

- en 2019, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie approuve en collégialité la Politique de l'Eau Partagée ; un projet de délibération de Loi de Pays est toujours en attente d'approbation par le Congrès.
- En 2020, la province Sud valide la Stratégie Forêt d'avenir et en 2024 signe une convention cadre avec 5 autres partenaires pour un Plan d'action mangroves urbaines du Grand Nouméa.

1.4 Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes dans le Pacifique (PEBACC+), un projet régional du PROE soutenu par l'Initiative Kiwa et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial

De 2015 à 2020, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a mis en œuvre le projet « Adaptation écosystémique au changement climatique dans les îles du Pacifique » (PEBACC) aux Fidji, au Vanuatu et aux îles Salomon, pour un budget de 4,9 millions d'euros financé par l'Initiative internationale pour le climat du gouvernement allemand. Les résultats de ce projet ont été généralement positifs. Une 2ème phase (PEBACC+) s'est avérée utile et nécessaire afin de renforcer les activités existantes, de les diversifier, d'intégrer l'adaptation écosystémique (EbA) dans les politiques publiques et d'en assurer la pérennité et l'institutionnalisation aux Fidji, aux îles Salomon et au Vanuatu, et d'étendre l'approche à d'autres territoires : la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Officiellement lancé en mars 2020, l'Initiative Kiwa - Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique (www.kiwainitiative.org) est le tout premier programme à réunir cinq donateurs (France, Union européenne, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) et des partenaires régionaux/nationaux autour d'un objectif commun : améliorer l'accès au financement pour une adaptation au changement climatique fondée sur les droits, sensible au genre et socialement inclusive grâce à des solutions fondées sur la nature pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (PICT), y compris les autorités locales, nationales et régionales et les organisations de la société civile. Agir pour protéger la biodiversité (conservation/restauration) et développer des solutions fondées sur la nature (SfN) pour anticiper, réduire les vulnérabilités et renforcer les capacités d'adaptation des Pays et Territoires insulaires du Pacifique face au changement climatique sont les principes directeurs fondamentaux de l'Initiative.

Le projet « Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes dans le Pacifique - PE-BACC+ » est un projet régional de l'Initiative Kiwa coordonné par le PROE et soutenu pour sa mise en œuvre à hauteur de 4 millions d'euros par l'Initiative Kiwa à travers l'Agence Française de Développement (AFD) et 1,8 million d'euros par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Ce projet (mars 2022 – janvier 2026), vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des populations des Fidji, du Vanuatu, des îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face aux impacts du changement climatique. L'objectif spécifique du projet PEBACC+ est de développer, soutenir et institutionnaliser l'approche écosystémique de l'adaptation au changement climatique dans les pays et territoires cibles.

Le projet s'articule autour de trois volets :

- Composante 1 : Renforcer l'expérience des parties prenantes dans la mise en œuvre pratique de l'adaptation basée sur les écosystèmes et des solutions fondées sur la nature en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique aux Fidji, au Vanuatu et aux îles Salomon.
- Composante 2 : Intégrer et accompagner la mise en œuvre de l'approche AfE et des SFN en tant que stratégie contribuant à l'adaptation au changement climatique en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.
- Composante 3 : Renforcer la coopération régionale entre les pays et territoires du Pacifique en matière d'Aide pour l'Éducation en favorisant le partage d'expériences et d'enseignements tirés des projets afin d'accroître la résilience des populations et d'assurer la durabilité des activités de mise en œuvre de l'Aide pour l'éducation.

Le projet PEBACC+ porte une attention particulière à l'inclusion de tous les groupes sociaux au sein des communautés (notamment en termes de genre, d'âge, de situation face au handicap, etc.) en lien avec le changement climatique et la gestion des écosystèmes, afin de favoriser leur inclusion et leur participation aux activités du projet.

Objectif de la mission :

Dans le cadre de la composante 2, l'activité 2.3.1 de PEBACC+ vise à « **accompagner les acteurs du territoire dans l'intégration des Solutions fondées sur la Nature dans leurs cadres et documents politiques et stratégiques d'adaptation au changement climatique** ».

Cet intitulé d'activité vaut objectif général pour la prestation recherchée.

Un code couleur est utilisé ici pour préciser les besoins spécifiques de chaque collectivité :

- le surligné bleu concerne la province Sud,
- le surligné vert concerne la province Nord,
- le surligné jaune (et aussi par défaut le texte non surligné) concerne l'ensemble des collectivités.

Les objectifs spécifiques de la prestation sont :

1. Sensibiliser les publics cibles spécifiques à chaque collectivité au regard de leur champ de compétence propre, sur :

- les enjeux d'adaptation au changement climatique¹, en lien avec les impacts concrets du changement climatique sur les activités sectorielles en Nouvelle-Calédonie,
 - le rôle des Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique², y compris par un benchmark des actions/mesures/interventions relevant de l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes mises en œuvre sur d'autres territoires en privilégiant une approche sectorielle.
 - Les publics cibles visés sont :
 - Pour la province Nord : les directeurs, chefs de service, chargés de mission, chargés de projet, chefs d'antenne, et si possible techniciens de terrain (en fonction des places disponibles), soit environ 150 à 200 agents au total³.
 - Pour la province Sud : les élus provinciaux, les cadres supérieurs des Directions DDDT, DDET et DAEM et les acteurs économiques des secteurs cités plus bas.
2. Animer des ateliers d'intelligence collective pour faire émerger auprès des acteurs clés spécifiques à chaque collectivité (cf ci-dessous pour la province Sud), les mesures et objectifs d'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes à mettre en œuvre dans leur secteur d'activité.
3. Renforcer les capacités d'implication des acteurs clés spécifiques à chaque collectivité dans les processus de planification des Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature (SAfN)
4. Co-construire avec les acteurs clés spécifiques à chaque collectivité les éléments de renforcement des politiques et stratégies climatiques et sectorielles aptes à être évalués par les exécutifs de chaque collectivité, tout en prenant soin au respect des compétences de chaque collectivité et à la cohérence d'ensemble au niveau du territoire afin d'assurer la visibilité et l'attractivité du territoire sur les plans national, européen et international.

Pour la province Nord spécifiquement : Présenter ce qu'est un Appel à Projets (AàP mais aussi les Appels à Manifestation d'Intérêt : AMI) ainsi que la manière dont il faut y répondre (vérifier l'éligibilité, s'adapter au bailleur etc.). En effet, beaucoup d'AàP récents et actuels sont tournés vers les SfN et l'ACC et il est important de comprendre ces concepts et comment fonctionnent ces AàP pour pouvoir mobiliser les financements.

Pour la province sud spécifiquement : les thématiques d'intérêt, en lien avec ses politiques publiques environnementales qui intègrent ou doivent renforcer la composante « adaptation au changement climatique », sont :

¹ Il s'agit notamment d'exposer le contexte (observations et projections) dans le Pacifique et en NC (comme rédiger dans le document plus haut ; les résultats de l'ESRAM, de CLIPSSA et d'autres projets/études pourront être valorisés de manière synthétique).

² Il s'agira notamment de présenter 1° le concept, 2° les critères SfN de l'UICN et son outil d'auto-évaluation (avec une référence à 1° la grille d'évaluation ADAPTOM et 2° au travail d'adaptation en cours par le PROE et l'UICN ORO au contexte Pacifique) et 3° de présenter des retours d'expériences de SAfN en NC et dans le Pacifique notamment.

³ Pour former les agents des différentes directions, il est important d'exposer les volets concernant la culture et l'inclusion (DDHI), la santé (DASSPS), le travail intergénérationnel (DEFIJ), l'environnement et l'économie (DDEE), les aménagements du territoire (DAF) et la DRH. En exposant l'intérêt des SAfN pour les différentes directions, les agents devraient être plus facilement intéressés et impliqués.

- La protection valorisation de la biodiversité (espèces rares et menacées ; écosystèmes d'intérêt patrimonial ; aires protégées ; zones humides et patrimoine Mondial ; lutte contre les espèces exotiques envahissantes),
- L'écotourisme durable dans les aires protégées,
- La Stratégie Forêts d'Avenir,
- La lutte contre le feu,
- La préservation des ressources en eau (agricole/AEP/habitat pour la biodiversité),
- La lutte contre l'érosion du littoral/trait de côte et des sols dans les bassins versants,
- La pêche et l'aquaculture,
- Les infrastructures publiques.

Dans la mesure du possible, le consultant s'efforcera de souligner les opportunités de cohérence entre politiques de chacune des collectivités impliquées.

Portée de la mission :

Le PROE sollicite les services d'un consultant, bureau d'études, cabinet de conseil (y compris sous forme de consortium) pour mener à bien la prestation « **accompagner les acteurs du territoire dans l'intégration des Solutions fondées sur la Nature dans leurs cadres et documents politiques et stratégiques d'adaptation au changement climatique** » d'août à décembre 2025.

Chaque collectivité volontaire bénéficiera de la prestation :

- La province Nord,
- La province Sud,

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le Sénat coutumier, les Conseils coutumiers, le CESE et les chambres consulaires seront invités à participer, à minima en Province Sud, sur invitation de la province Sud et du Gouvernement (DGRAC pour les autorités coutumières).

Le prestataire proposera une approche participative, inclusive et tangiblement productive qui :

- renforce les capacités des publics cibles identifiés par chaque collectivité à planifier l'adaptation fondée sur les écosystèmes,
- conduit les publics cibles à formuler des propositions pour faire face aux impacts du changement climatique en lien avec leurs activités,
- consolide les politiques et stratégies climatique de chaque collectivité, tout en veillant à la cohérence d'ensemble.

Un effort particulier de pédagogie, de qualité des supports de travail et de synthèse, de concertation et d'animation, culturellement adapté, est attendu, tout au long de la prestation, que ce soit dans les présentations initiales, les ateliers participatifs/d'intelligence collective/priorisation et la restitution des synthèses et rapports.

En adaptant le contenu à chaque public, toutes les parties prenantes seront sensibilisées :

1. aux observations et perspectives de changement climatique (en mobilisant les connaissances traditionnelles et/ou populaires et en allant au-delà de ce qui est déjà perçu et plus ou moins justement attribué au changement climatique),
2. aux impacts pressentis du changement climatique sur leur secteur d'activité,
3. à l'importance des services rendus par des écosystèmes sains et aux risques, conséquences et impacts de la dégradation des écosystèmes et d'une vulnérabilité et exposition accrues des enjeux aux aléas naturels et climatiques,
4. à la pertinence, l'efficacité, les co-bénéfices et les limites et contraintes de l'approche Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) / Solution d'Adaptation fondée sur la Nature (SAfN),
5. au développement des politiques publiques et des stratégies d'intervention des collectivités,
6. à la logique de projet, à la conception de proposition de projets en réponse aux appels à projets, à la relation avec les bailleurs,

Le processus valorisera les méthodes de gestion des risques notamment les risques dits "naturels" et climatiques ;

L'ensemble du processus accordera une attention particulière aux questions de l'équité du genre et d'inclusion sociales et du handicap (en anglais Gender Equity, Disability and Social Inclusion : GEDSI) et des droits de l'homme, notamment le consentement libre, préalable et éclairé (Free, Priori and Informed Consent : FPIC en anglais) si pertinent et nécessaire. Si le prestataire envisage de mobiliser les savoirs traditionnels, il doit garantir leur protection et présenter comment il compte le faire dans sa proposition technique et méthodologique.

Les travaux seront menés à l'échelle du territoire, en tenant compte des spécificités et des besoins particuliers de chaque collectivité et en favorisant la cohérence, les complémentarité et synergies avec d'autres initiatives et projets en cours ou émergeants :

- Analyse de résilience/Processus ESRAM et Activités de démonstration de terrain financées par le projet Kiwa PEBACC+,
- Plan Climat Energie Territorial de la province Nord et notamment les diagnostics climatiques communaux en province Nord,
- Plan de résilience territorial des Iles Loyauté,
- Stratégie Calédonienne du Changement Climatique et Forum Calédonien du Changement Climatique et notamment :
 - l'assistance technique offerte par l'AFD dans le cadre du projet CLIPSSA auprès du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour opérationnaliser la stratégie calédonienne du changement climatique, - la mise en œuvre du plan PS2R, notamment les OS 15 et 16,
- Formations à l'adaptation au Changement climatique proposées par la CCI, l'ACE, la CAP-NC, la CMA...
- Programmations de l'ADEME, AFD, OFB, Fonds vert, en matière climatique et/ou de conservation de la nature,
- Projets de recherche et études sur le climat et les écosystèmes (CLIPSSA, FutuRisks, ADAPTOM, Initiative Récifs résilients, Seaclopedia, SurFor, CarboForCal, TrackChange...)
- Projets structurants en Europe ou dans le Pacifique (Life ARTISAN, Life ADAPTO+...),

Les soumissionnaires présenteront dans leur offre comment ils envisagent d'articuler leur proposition avec chacun de ces dispositifs, notamment le #4 et #5.

En outre, le prestataire doit :

- Remplir les indicateurs du projet PEBACC+ (voir Annexe 1).
- Organiser et gérer la logistique dans le pays, y compris le transport terrestre, aérien et maritime, la nourriture, l'hébergement pour les réunions et ateliers.

Chaque collectivité bénéficiaire pourra faciliter cette logistique, notamment par :

- L'identification d'un référent par collectivité,
- La mise à disposition de salles de formation équipées en lien avec les besoins du prestataire,
- ...

Tous les frais liés à la mise en œuvre de la mission sont à la charge du prestataire.

Les consultants seront tenus de fournir leur propre matériel tel que des ordinateurs, des vidéoprojecteurs, des écrans, des caméras et tout autre équipement nécessaires pour exécuter la mission.

Méthodologie:

La méthodologie que le prestataire compte déployer pour cette prestation sera présentée par le prestataire dans sa proposition en réponse à l'appel d'offres, en mettant en évidence sa valeur ajoutée par rapport aux besoins et attentes décrites dans ces termes de référence et en la distinguant du marché.

Cette proposition méthodologique sera précisée, ajustée et détaillée dans le cadre du 1er livrable, à la suite des réunions de cadrage initial et de lancement officiel de la prestation avec chaque collectivité impliquée et en étroite concertation avec le coordinateur du projet Kiwa PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie.

Une attention particulière doit être accordée aux éléments suivants :

- accompagner les acteurs sectoriels à identifier les impacts du CC sur leurs activités quotidiennes et les solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur les écosystèmes

- Une approche pragmatique et concrète pour des résultats permettant une mise en œuvre facilitée sur le plan opérationnel
- Intégrer et valoriser les résultats d'études, projets, initiatives et travaux récents, en cours et en phase d'émergence en Nouvelle-Calédonie relatifs aux vulnérabilités, à l'adaptation et à la résilience (basée sur les écosystèmes) face au changement climatique ainsi que les politiques et stratégies climatiques et sectorielles pertinentes,
- Une attention permanente sera accordée au respect des compétences de chaque collectivité impliquée, à l'optimisation des moyens de l'action publique et à la cohérence d'ensemble.
- Une attention particulière sera portée à complémenter utilement l'Analyse de résilience/Processus ESRAM et autres initiatives visant la résilience, en identifiant précisément et en évitant soigneusement les risques de doublons et de redondances,
- Impliquer et renforcer les capacités des parties prenantes dans la co-construction de la démarche,
- Adopter une approche fondée sur l'équité de genre, l'inclusion sociale et du handicap et plus généralement les droits de l'homme, à chaque étape du processus.
- les projets de livrables seront soumis à l'examen des collectivités impliquées et du coordinateur PEBACC+ avant présentation et seront consolidés avant validation ;
- Les résultats des travaux seront présentés de manière synthétique et adaptée aux autorités compétentes et aux publics ciblés par chaque collectivité impliquée afin de faciliter leur appropriation, leur prise en compte et leur intégration formelle dans les politiques et stratégies climatiques et sectorielles de chaque collectivité impliquée.

Activités pressenties :

La mission comprendra tout ou partie des activités suivantes :

- la consultation préalable des référents PEBACC+ au sein des structures bénéficiaires de la formation pour préciser les modalités pratiques d'articulation de la formation avec le développement des politiques et stratégies de chacun,
- la production d'un programme pédagogique valorisant/synthétisant des données d'entrée (liste non exhaustive ci-dessous à consolider dans la proposition méthodologique puis au lancement de la mission),
- Pour la province Nord, une quinzaine de jours de prestataires est attendue sur le terrain avec 2 demi-journée d'ateliers de sensibilisation/formation et d'intelligence collective :
 - 1° Demi-journée : Exposition du contexte climatique, des SAfN et leurs intérêts, des exemples de SAfN dans la région, etc;
 - 2° demi-journée : Exposition des AàP/AMI et comment y répondre.
 Ces ateliers/formations prépareront une réflexion post-formation entre les directions techniques impliquées, le SDD-DDEE (pilote), la DRH (co-pilote) et le Secrétariat général pour adapter les fiches de poste des agents pour des réalisations de missions en adéquation avec la mise en œuvre du PCEPN.
- Pour la province Sud :
 - la rédaction, la consolidation et la restitution de documents à portée stratégique, illustrés de mesures concrètes, pragmatiques et efficientes à moyen et long termes par secteur de compétence de chaque collectivité ;
 - la rédaction de fiches actions sur la mise en œuvre de SFN applicable au regard d'une vulnérabilité sectorielle identifiée
- la facilitation d'intervention d'experts de rang territorial et international⁴ et d'acteurs impliqués dans des projets locaux d'AfE/SAfN particulièrement pertinents, efficents, innovants... y compris dans le cadre de séminaires/ateliers/conférences... en fonction des habitudes, besoins et opportunités qui seront spécifiés par les référents des collectivités impliquées (suite) au lancement de la prestation,
- une communication adaptée et intense autour de leur mission, par exemple 1 post par rencontre/atelier sur son réseau social habituel et 2 couvertures médiatiques sur la mission.

⁴ Virginie Duvat est à la disposition du PROE (et donc du soumissionnaire lauréat dans le cadre de PEBACC+) pour intervenir dans le cadre de cette activité ; son intervention peut se faire en présentiel en salle et (très volontiers aussi) sur le terrain si cela peut coïncider avec les dates d'un prochain séjour en Nouvelle-Calédonie ou en distanciel.

Les soumissionnaires sont invités à proposer d'autres intervenants potentiels.

- L'animation de réunions de coordination et de suivi (cf section « Suivi de la prestation ») avec le coordinateur PEBACC+ et chaque point focal de collectivité impliquée, y compris la proposition d'un projet d'ordre du jour documenté en amont des rencontres et la soumission d'un compte-rendu dans les 2 jours ouvrés après chaque rencontre,
- ...

Résultats attendus :

Pour la province Nord, une acculturation des agents nord-provinciaux sur 1° le sujet des SAfN et son intérêt pour l'adaptation du territoire de la Province Nord et 2° les modalités pour répondre aux AMI et AàP, notamment dans le domaine des SAfN⁵.

Des recommandations concrètes pour faciliter la mise à jour les fiches de poste/fiche de mission des agents nord-provinciaux afin de clarifier le pilotage des actions du PCEPN au sein de chaque direction et service et renforcer la mobilisation de moyens additionnels par la collectivité.

Pour la province Sud, des acteurs cibles sensibilisés et informés sur les effets du CC et des SfN pour s'y adapter ;

Des recommandations concrètes pour soutenir le développement d'une politique et stratégie sud-provinciale pour la mise en œuvre de SAfN/AfE par secteur d'activité ;

Des capacités locales de planification de l'AfE renforcée de manière inclusive sensible au GEDSI.

Des éléments tangibles pour renforcer l'intégration des SfN dans les politiques et stratégies climatiques (et sectorielles en besoin d'adaptation au changement climatique).

Livrables

Le consultant fournira les livrables suivants :

Rapport de démarrage comprenant :

- La reformulation des besoins prioritaires de chaque collectivité pour l'exécution de la mission ;
- La liste des sources d'information 1° déjà disponibles et 2° en cours de mobilisation ;
- La liste consolidée des intervenants mobilisés (incluant leur domaine d'expertise/valeur ajoutée de leur intervention) ;
- Le programme de formation envisagé,
- Le calendrier de mise en œuvre de la mission mis à jour,
- Une proposition d'indicateurs pour le projet Kiwa PEBACC+ mis à jour.

Rapport intermédiaire comprenant :

- Un rappel des activités réalisées et des résultats intermédiaires obtenus.
- Un benchmark des politiques, stratégies et actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes mise en œuvre sur d'autres territoires selon une approche sectorielle ;
- Un référentiel et les outils pratiques de formation à l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes qui sera mis en œuvre dans le cadre de la prestation.
- Des recommandations pour finaliser la prestation dans les meilleures conditions,
- Les indicateurs du projet Kiwa PEBACC+ pour la mission complétés

Rapport final comprenant :

- Un rappel des activités réalisées et des résultats intermédiaires obtenus.
- Pour la province Nord, des recommandations concrètes pour faciliter la mise à jour des fiches de poste/fiche de mission des agents nord-provinciaux afin de 1° clarifier le pilotage des actions du PCEPN au sein de chaque direction et service et 2° renforcer la mobilisation de moyens additionnels par la collectivité.
- Pour la province Sud :
- des perspectives illustrées de SfN par secteur de compétence, utilisables comme support de stratégies, de politiques publiques et de potentialités à moyen et long terme
- un recueil de fiches action sur la mise en œuvre de SfN applicable au regard d'une vulnérabilité sectorielle identifiée ;

⁵ Cela permettra aux agents de faire évoluer plus aisément leur fiche de poste afin de s'aligner sur, intégrer, re-layer et porter le PCEPN et les objectifs d'Atténuation et d'Adaptations en général.

- des recommandations concrètes pour soutenir le développement d'une politique et stratégie sud-provinciale pour la mise en œuvre de SAfN/AfE par secteur d'activité.
- A l'attention de chaque collectivité bénéficiaire, des recommandations spécifiques et opérationnelles pour finaliser dans les meilleures conditions l'intégration de SAfN/AfE dans les cadres et documents politiques et stratégiques,
- Dans le cadre de l'offre de formation régulière des fonctionnaires territoriaux et des acteurs du secteur privé :
- Un référentiel pédagogique consolidé et des outils pratiques de formation à l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes,
- Les leçons tirées/enseignements acquis dans le cadre de cette prestation et des Recommandations méthodologiques pour reproduire et étendre ces opérations de sensibilisation/formation.
- Les indicateurs du projet Kiwa PEBACC+ pour la mission complétés.

Calendrier de remise des livrables et montant des paiements associés :

Livrable #1 : aussitôt après la rencontre de cadrage initial et de lancement officiel (30 septembre 2025) ; 30%

Livrable #2 : 2 mois après la signature du contrat (30 novembre 2025) : 40%

Livrable #3 : à la clôture du contrat (15 décembre 2025) ; 30%

Calendrier de mise en œuvre :

La mission débutera à la date de signature du contrat (courant septembre 2025) et se terminera au plus tard le 15 décembre 2025.

Budget:

Le budget de cette mission est d'un montant maximum de 53 000 USD.

Le budget présenté par les candidats doit comporter :

Les honoraires des experts pour toute la durée du contrat en détaillant -pour chaque expert mobilisé- les coûts unitaires et le nombre de jours de mobilisation par tâche,

Tous les déplacements internationaux et nationaux des membres du consortium ;

Le matériel nécessaire pour l'exécution de la mission;

Les frais de rencontres et de communication associés ;

Indemnités pour les participants, si nécessaire;

Frais de coutume et de bouche lors des consultations, enquêtes et rencontres, si nécessaire.

Compétences, Qualifications et Expériences requises

Cf § Critères d'évaluation

L'un au moins des membres du consortium doit être basé en Nouvelle-Calédonie ; il s'agit d'une condition impérative. Cet acteur doit avoir une fine connaissance des acteurs et fonctionnement institutionnels et du contexte calédonien, qu'il convient de justifier dans les propositions ; il sera l'interlocuteur principal du PROE et des acteurs bénéficiaires de la prestation. Certains membres du consortium peuvent cependant être basés en dehors du territoire et devront faire valoir une expertise et des expériences majeures.

Critères d'évaluation :

Critères	Détails	Pondération
----------	---------	-------------

Proposition technique	<p>La proposition technique et méthodologique doit refléter les éléments suivants (max 5 pages) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La compréhension du contexte institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, y compris les initiatives, démarches et projets connexes en cours. • La compréhension des attentes. • Une méthodologie précise liée aux résultats et livrables attendus, y compris une proposition d'articulation et de synergies potentielles avec toute initiative, démarches et projets pertinents en cours ou en phase d'émergence. • Nombre d'ateliers que vous pensez organiser en détaillant les publics ciblés et le nombre de participants, • Liste des experts que vous proposez de faire intervenir dans vos événements, • Un plan de travail et un calendrier détaillé avec des phases/étapes clés/jalons clairs, • Proposition de plan de communication, • Proposition d'application des approches Équité de genre et inclusion sociale et des personnes en situation de handicap (GEDSI) et consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). • Clarté des limites à la proposition 	40%
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Agrément de formateur pour le membre du consortium en charge de la dispense des formations. • Masters dans les domaines suivants : Environnement, Agriculture, Pêche, Tourisme, Aménagement du terri-toire, Développement urbain, SIG, Changement climati-que, Conservation de la biodiversité, Économie, Déve-loppement des Politiques publiques, Gestion des risques, Fun-draising... 	5%
	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie et expérience pratique de l'adaptation climatique fondée sur les écosystèmes/Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience avérée dans la levée de fonds, y compris dans le cadre d'appels à projets 	5%
	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances approfondies et expériences pratiques de l'appui au développement des politiques publiques et stra-tégies, dans l'accompagnement et le renforcement des ca-pacités des acteurs institutionnels dans la logique de pro-jet, le montage de propositions de projets, la réponse aux appels à projets et la relation avec les bailleurs, le change-ment de comportement. 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience avérée en ingénierie de formation, formation, sensibilisation, renforcement des capacités, y compris par des approches participatives, d'intelligence collective, d'animation d'ateliers de concertation... et inclusives sen-sibles au genre, au handicap et aux mi-norités 	10%

Conditions de travail :

- Le consultant travaillera sous la supervision directe de 2 comités de suivi dédiés, composé au minimum du Coordinateur PEBACC+ pour la Nouvelle-Calédonie au PROE (François Tron) et du représentant de chaque collectivité impliquée, soit pour :
 - La province Nord : Pilote : SDD-DDEE (Alex Dahi), Co-Pilote : DRH
 - La province Sud : TBC
- Ces comités se réuniront à minima au lancement de la prestation et à la fin de chaque phase afin d'évaluer les livrables. Des rencontres plus fréquentes auront probablement lieu, y compris en suivant la proposition méthodologique du soumissionnaire sélectionné.
- Un point d'étape d'1 heure (max) sera réalisé toutes les 2 semaines avec le coordinateur PEBACC+.
- La mission sera soutenue et facilitée par les agents des collectivités impliquées qui assurera le relai en interne dans sa collectivité.
- Le consortium fournira un ordre du jour 3 jours avant chaque rencontre du Comité de suivi, ainsi que les documents de travail support ; il remettra un relevé de conclusions dans les 2 jours ouvrés. Pour les présentations et interventions dans des cercles plus larges, les supports de présentation et de discussion seront partagés au moins 1 semaine avant la réunion.

Données d'entrée et Références recommandées :

- [Stratégie Calédonienne du Changement Climatique](#)
- [Plan Climat Energie de la province Nord](#)
- Plan de résilience territoriale de la province des Iles Loyauté
- [Stratégie Forêt d'Avenir de la province Sud](#)
- Analyse de résilience Pays/ESRAM
- Ressources spécialisées des projets Life [ARTISAN](#), [Adapto+](#) & Horizon 2020 [NICE](#), du [CRACC](#), du [CEREMA](#), de [l'ADEME](#)
- [Code de l'environnement de la province sud](#)
- [Schéma de développement agricole de la province Sud](#)
- [Schéma de prévention et de gestion des déchets de la province Sud](#)
- [SPREP virtual library](#) (contains many EbA references)
- UNEP EbA Tools Navigator
- [PANORAMA | Solutions for a healthy planet | PANORAMA](#)
- [Planet C-Play Again? – Planet C-Play Again?](#)
- ...

Annexe 1 : Indicateur PEBACC+ à remplir par le prestataire

	Indicateur
Objectif général : Accroître la résilience des écosystèmes, économiques et populations de Fiji, Vanuatu, Iles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna face aux impacts du changement climatique	
SO 1 &2: L'adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont soutenues et mises en œuvre en tant que stratégies contribuant à l'adaptation au changement climatique dans les 5 pays et territoires.	3. % de femmes et de jeunes dans la communauté qui reconnaissent un participation accrue aux processus de prise de décisions et à la planification concernant l'AfE 4. # de plans de mise en œuvre de l'AfE et % de ces plans bénéficiant d'une stratégie de financement / ayant identifié des modalités de financement durable pour les prochaines années suivant le projet.
Résultat 2 : Renforcer les capacités communautaires relatives aux approches et aux activités de SfN	2.1 # de formations communautaires de SfN (y compris gestion durable des ressources), # de personnes formées, ventilées par sexe et âge 2.2 # de femmes et de jeunes soutenus pour développer des activités génératrices de revenus (ventilées par Femmes et Jeunes)
Résultat 3 : Sensibiliser les institutions (personnel technique et décideurs) et les communautés à l'approche de l'AfE et aux SfN	3.1 # ateliers multi-acteurs locaux ou nationaux sur l'adaptation aux changements climatiques, les SfN # de participants à ces ateliers 3.2 # de femmes et de jeunes impliqués/consultés pendant l'ESRAM autres études/plans similaires (plan directeur, plan de gestion...)
Résultat 4.1 : Mettre en œuvre le processus ESRAM comme un outil pour identifier et mettre en œuvre l'AfE et les SfN	4.1.2 # de cartes de suivi d'aires de conservation ou de gestion durable et/ou # d'outils de planification au niveau territorial % de cartes/outils effectivement utilisés
Résultat 4.2 : Institutionnaliser et soutenir l'AfE et les SfN aux niveaux national et infranational	4.2.1 # de guides techniques et méthodologiques élaborés pour l'ESRAM 4.2.2 # de documents à portée stratégique révisés ou nouvellement publiés intégrant des approches d'AfE et de SfN aux différentes échelles (par région/national/infranational)
Résultat 5 : Promouvoir les concepts de PEBACC sur l'AfE et les SfN dans la région Pacifique en tant que logique d'intervention à	5.1 # de produits de communication élaborés et diffusés (par type de média et groupes cibles : décideurs, praticiens, autres)

Autres possibles indicateurs, plus adaptés à la mission :

- **Nombre d'agents provinciaux et d'acteurs extérieurs formés,**
- **Nombre d'options d'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes identifiées comme d'intérêt par secteur,**
- **Nombre d'agents engagés dans la révision de leurs fiches de postes/fiche de mission,**
- **Nombre de cadres et documents politiques et stratégiques climatiques à consolider par l'intégration des SAfN/AfE.**
- ...

Des propositions d'indicateurs devront figurer dans la proposition des soumissionnaires en réponse à l'appel d'offres et seront mis à jour et validés en réunion de lancement officiel et de cadrage initial.

Annexe 2 : Charte de communication PEBACC+

Toute communication relative au projet PEBACC+ engagée dans le cadre d'une relation partenariale ou de consultance avec le PROE doit faire mention du nom du projet (PEBACC+), du PROE en tant qu'entité de mise en œuvre du projet et des bailleurs (Initiative Kiwa et Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

Le logo du projet PEBACC+ ci-dessus doit être utilisé dans toute communication relative à PEBACC+.

La police utilisée doit être Maven Pro (ou à défaut Helvetica) ; la charte graphique de l'Initiative Kiwa doit être respectée.

Toute communication doit être soumise au coordinateur PEBACC+ pour avis éventuel en amont de sa diffusion ; son avis est réputé favorable en l'absence de retour de sa part sous 24 heures.

Une communication s'inscrit habituellement dans une stratégie et un plan de communication propres à chaque organisation qui peut s'inspirer du modèle simple suivant :

Cible	Objectif de la communication	Messages principaux à communiquer.	Moment de la communication	Médias	Responsabilité
Type d'acteur ciblé : une institution, une organisation partenariaire, une entreprise, une communauté locale, des clients, des fournisseurs...	Mobiliser, maintenir l'intérêt, tenir l'information, célébrer, partager, inciter...	Pour atteindre mon objectif en lien avec ma cible, que doit-elle savoir ? Quelle question doit être traitée ?	A quelle étape du projet dois-je communiquer ? A quelle fréquence ? A quelles moments particuliers ?	Comment vais-je diffuser mes messages ? Ex : rapport technique, fiche technique, prospectus, dépliant, lettre de nouvelles, poster, policy brief, réseaux sociaux, vidéo, blog...	Qui est en charge de telle ou telle communication ? Que doit-il.elle savoir ?

Les messages de toute communication d'un partenaire ou prestataire du PROE dans le cadre de PEBACC+ peuvent s'inspirer des messages clés ci-dessous (et en aucun cas s'y opposer). Les messages clés constituent la substance de ce que nous pouvons exprimer de différentes manières ; ce ne sont pas nécessairement les exacts mots à utiliser de manière littérale. Les messages clés cherchent à promouvoir l'approche et la méthodologie de PEBACC+ et plus généralement de l'Initiative Kiwa ; ils font référence aux quatre principales valeurs que l'Initiative Kiwa cherche à partager et à diffuser au sein de la communauté Kiwa : SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ, HUMILITÉ et RESPECT.

Les messages clés ci-dessous ne sont classés par ordre de priorité.

- 1. La protection, la conservation et la gestion durable des écosystèmes peuvent renforcer la résilience.** L'adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes (AfE) est bénéfique pour l'état de santé des écosystèmes et pour réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique, y compris les communautés urbaines, et peut contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des habitants et à l'économie du Pacifique.

L'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) sera promue et mise en œuvre par des actions de démonstration de terrain ; leur efficacité et rentabilité en tant que Solutions fondées sur la Nature (SfN) sera promue auprès des autorités locales et territoriales pour renforcer l'adaptation au changement climatique la conservation de la biodiversité.

- 2. PEBACC + renforce et étend l'approche, les résultats et les enseignements tirés de PEBACC.**

PEBACC+ s'appuie sur les enseignements et les facteurs de succès des communautés locales et de leurs autorités sur les sites historiques d'investissement de PEBACC. PEBACC+ soulignera l'importance de l'engagement dans des actions d'AfE concrètes pour renforcer la résilience à long terme des écosystèmes, des communautés et des économies, ainsi que la cohérence de l'approche Kiwa visant une mise à l'échelle des SfN en tenant compte des enjeux et besoins associés et en renforçant les actions en cours.

- 3. Un processus inclusif et holistique renforce la planification.** PEBACC + promeut un processus de planification de l'adaptation au changement climatique à long terme grâce à une approche participative fondée sur la science et les connaissances traditionnelles qui intègre les communautés, les écosystèmes et l'économie dans un contexte de changement climatique et d'autres pressions sur les écosystèmes.

Le processus ESRAM est fondé sur une planification participative et inclusive déclinée à plusieurs échelles qui s'appuie sur une analyse de la résilience environnementale et socio-économique. Le processus ESRAM intègre les tendances et impacts actuels et futurs du changement climatique et d'autres facteurs de pression, en se basant sur la science et les connaissances traditionnelles et locales. Le processus ESRAM sera promu auprès des autorités locales, nationales et régionales, notamment auprès de la communauté Kiwa.

- 4. PEBACC+ appartient à la communauté Kiwa.** PEBACC+ travaille en étroite collaboration et synergie avec les nombreux partenaires et projets de la Communauté Kiwa.

Les défis, les expériences et les solutions sur des thèmes communs seront partagés au sein de la communauté Kiwa et avec d'autres acteurs des SfN pour favoriser le partage et la capitalisation au niveau régional de solides arguments en faveur de l'AfE et des SfN soutenant la résilience du Pacifique. De nombreux partenaires travaillent collectivement au sein de la communauté Kiwa produisant des bénéfices communs au-delà du projet PEBACC+. Le PROE souligne la complémentarité du renforcement des capacités et de l'intégration de l'AfE et des SfN dans les cadres stratégiques liés à PEBACC+ avec l'Assistance Technique que le PROE offre plus largement dans le cadre de l'Initiative Kiwa.

5. PEBACC+ favorise la coopération régionale entre les pays insulaires et les territoires français du Pacifique.

L'objectif général du projet PEBACC+ est de renforcer la résilience des écosystèmes, des populations et des économies des Fidji, du Vanuatu, des îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face au changement climatique, en développant, pérennisant et institutionnalisant l'approche de l'AfE et des SfN dans les pays et territoires bénéficiaires de PEBACC+.

Les messages clés ne se limiteront pas aux thèmes identifiés ci-dessus. D'autres sujets pourraient être identifiés, autour de l'intégration de la problématique de Genre et des approches fondées sur les droits de l'homme, en tant que piliers de la promotion d'opportunités et d'impact positif pour les populations du Pacifique, en ciblant notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

Tout projet de publication doit être soumis pour avis au coordinateur du projet régional Kiwa PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie. Sans réponse de sa part sous 24h, son avis est réputé favorable.